

Les étapes de la transmission

5 à 6 ans avant

Se préparer

- En parler en famille
- Participer à une **formation de ma ferme** : je débute ma réflexion sur mon devenir et celui de ma ferme
- Maintenir la ferme dans un bon état et penser ses choix de développement et d'investissement en prenant en compte la transmission
- Participer à des temps d'échanges entre futurs cédants / Porteurs de projets (**Café installation transmission**)
- Prendre contact auprès des organismes (**Point accueil Transmission, MSA...**)

3 ans avant

Prévoir

- Préciser le montant de la retraite et des aides (MSA)
- Préciser ce qui est concerné par la transmission et l'évaluer
- Réfléchir à la transmission :
Quelqu'un de la famille est-il intéressé ?
Si non, commencer à rechercher un repreneur ?
 - définir le « profil »
 - définir ses critères (*maison habitable, productions, conditions de cession du foncier etc.*)
- Solliciter un **accompagnement** par une tierce personne (ADDEAR, Chambre agriculture, AFOCG...)
- Renvoyer la Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICA) – je fixe une date d'arrêt

2 ans à 12 mois avant

Concrétiser & négocier

- Informer les propriétaires de son départ à la retraite
- Inscription au **RDI (Répertoire Départ Installation)** et communication dans d'autres réseaux
- **Rencontrer des porteurs de projet** (Café installation/transmission, annonces, RDI, Atelier Trans'fermes...)
- Finaliser l'estimation de la valeur de la ferme et les accords avec le/la repreneur-se.
- Compta « réelle » - transparence sur la réalité économique et financière de la ferme
- Envisager un **stage reprise**
- Anticiper les formalités comptables et administratives

Dans les mois qui précèdent

Se retirer

- Réaliser les actes de transfert
- Bulletin de mutation des terres
- Dossier de cessation au Centre de Formalités des entreprises (CFE)
- Actes de cession (ventes, baux)
- Transférer les primes, les références laitières, PMTVA...
- Accompagner le repreneur dans ses démarches (Signature des baux, autorisation d'exploiter)
- Présenter le repreneur à l'environnement local
- Faire la demande de retraite ou d'arrêt d'activité auprès de la MSA

arrêt d'activité



**ADEAR
DRÔME**
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

Plus d'infos sur
www.agriculturepaysanne.org

TRANSMETTRE SA FERME

CONTACT

Orlane Leu 07 45 21 44 60
orlane.leu@adeardrome.fr



LE CHEMIN DE LA TRANSMISSION

La transmission d'une exploitation, c'est un changement à vivre. L'enjeu est de réussir ce nouveau projet à la fois économiquement et humainement, pour entrer dans l'après satisfait du chemin parcouru. S'impliquer dans son projet de transmission, c'est aussi permettre à quelqu'un de s'engager sereinement dans ce métier, de maintenir des fermes à taille humaine et des territoires ruraux vivants. L'anticipation est une des clés de la réussite. L'idéal est de commencer à se projeter 10 ans avant. L'anticipation permet d'être l'auteur de sa transmission, d'influer sur les événements, de se projeter de manière réfléchie. Cela demande du temps, de l'énergie : c'est un projet à part entière !



L'ACCOMPAGNEMENT ENTRE PAIRS

Il s'agit d'accompagner et de soutenir la personne dans sa réflexion et tout au long de la mise en œuvre de son **projet de transmission**. Toujours en binôme **paysan.ne bénévole** et salarié.e, vos accompagnateur.ices seront particulièrement attentif aux **dimensions humaines** : représentations et affects liés à la transmission, histoire personnelle, dialogue au sein de la famille et avec les associé.es éventuel.les, préparation à la rencontre avec de potentiels repreneurs et vous aidera dans le recherche d'un repreneur.repreneuse potentiel.le.

C'est aussi un accompagnement individualisé qui sert de fil rouge, afin d'aider à travailler le projet de transmission tout en étant orienté vers les structures spécialisées (Safer, notaire, juriste, RDI, comptable, etc) et les autres associations (Afofcg 26-07, Agribiodrome, CIVAM, Réseau AMAP AURA, Solidarité paysans 26-07, Terre de Liens Rhône-Alpes) lorsque c'est nécessaire.

FORMATION

ANTICIPER LA TRANSMISSION DE MA FERME

4,5 jours de formation pour réfléchir à son projet de transmission en abordant les aspects techniques, financiers, juridiques, fiscaux et humains. Avec des intervenants spécialisés dans ces différents domaines, donnez de nouvelles perspectives à votre ferme.



Le programme :

- J1 : Travailler sur la représentation de ma ferme et distinguer ce que je veux conserver et ce que je peux faire évoluer. Identifier les éléments à anticiper avec l'ADEAR 26
- J2 : Comprendre les aspects sociaux, juridiques et fiscaux de la transmission (statuts, foncier) avec L'Addear 07, le Comité d'Action Juridique et la MSA
- J3 : Chiffrer son projet de transmission : évaluer les prix justes de sa ferme (pour soi, pour un/des repreneurs) avec le CER et l'ADEAR 26
- J4 : Anticiper la reprise : se donner les clés pour rencontrer les repreneurs adaptés et établir une relation de confiance avec l'ADEAR 26
- RDV individuel(s) : un temps pour concrétiser les apprentissages, construire son propre calendrier et plan d'actions.



DISPOSITIF FEADER

TRANSMETTRE MON SAVOIR-FAIRE AGRICOLE

Ce dispositif propose une coopération tripartite avec la personne en parcours d'installation et une structure d'accompagnement, se traduisant par le financement d'un contrat salarial à temps plein de 3 à 12 mois.

Il permet de s'engager dans la transmission de savoir-faire, de transmettre des compétences techniques et/ou d'ouvrir des perspectives pour le devenir de votre structure agricole avec une personne dans un parcours installation.

Le taux d'aide appliqué aux projets retenus est de :

- 50% de l'assiette des dépenses éligibles retenues, pour les frais salariaux,
- 80% de l'assiette des dépenses éligibles retenues, pour les autres coûts.

Conditions :

- Être agriculteur depuis au moins 5 ans
- Être âgé d'au moins 50 ans

- Participer à une formation de deux jours sur l'accueil de stagiaire et la transmission

